

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 19 FEV. 2016	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 19 FEV. 2016	N° d'enregistrement 2016-1845
--	--	---

1. Intitulé du projet

Aménagement de sécurité - Création d'une nouvelle desserte au village de "La Maminière" depuis la RD 111 sur la commune de LA VERRIE (85)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement de sécurité - Création d'une nouvelle desserte au village de "La Maminière" depuis la RD 111 sur la commune de LA VERRIE (85), sur un linéaire d'environ 450 mètres et suppression de l'accès existant sur la RD 160.

4.2 Objectifs du projet

Cet aménagement vise à sécuriser l'accès du village de "La Maminière" sur la commune de LA VERRIE (85) en supprimant l'accès existant sur la RD 160 pour en créer un nouveau sur la RD 111. En effet, la RD 160 est une route classée à grande circulation, servant également d'itinéraire d'accès au Grand Parc du Puy du Fou (8 300 véhicules / jour dont 10% de poids lourds avec des pointes à 9 000 véhicules / jour en période d'ouverture du Parc).

De ce fait, l'accès au village est dangereux notamment lorsque les riverains sont en attente de tourner à gauche sur la RD 160, car ce carrefour n'est pas aménagé. De nombreux accidents matériels ont ainsi été recensés sur ce secteur.

La création de la voie de desserte, en parallèle de la RD 160, permettra donc de créer un nouvel accès depuis la RD 111, beaucoup moins fréquentée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux, prévus pour une durée d'un mois, se dérouleront hors circulation et selon un enchaînement de tâches classiques pour la réalisation d'une voirie : décapage de la terre végétale, terrassement, mise en oeuvre de la structure de la chaussée, couche de roulement et réglage des accotements enherbés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce projet n'impacte pas le trafic des routes existantes, qui restera équivalent à celui d'aujourd'hui, et apportera de meilleures conditions de sécurité aux riverains pour accéder au village, mais également aux usagers de la RD 160 en fluidifiant la circulation sur ce secteur et en évitant d'être surpris par un véhicule en arrêt sur la voie dans l'attente de tourner à gauche.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet n'est pas soumis à d'autres procédures.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce projet est soumis ici au titre d'un examen au cas par cas dans le cadre de la réforme des études d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale de l'emprise des travaux :	4 000 m ²
Surface de la voie communale :	2 500 m ²
dont accotements enherbés :	1 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LA VERRIE (85)
Lieu dit "La Maminière"

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : (accès actuel sur RD 160) Long. 0° 58' 20" 6 Lat. 46° 57' 56" 7

Point d'arrivée : (accès futur sur RD 111) Long. 0° 58' 30" 5 Lat. 46° 57' 45" 5

Communes traversées :

Le projet est implanté sur la commune de LA VERRIE (85)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non
IES TERRA

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles sur laquelle se situe l'emprise de la future voie communale sont utilisées à ce jour comme :

- pâturage à 62%
- friche non entretenue à 5%
- culture à 33%

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13/11/2003, révisé le 16/06/2011 et modifié le 27/06/2013.

Le projet est implanté en zone A du PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le périmètre d'une ZNIEFF de type II, à proximité de sa limite. Néanmoins, l'emprise du projet se situe en bordure de la RD 160 actuelle et sur des parcelles agricoles exploitées. De ce fait, l'impact faunistique et floristique du projet reste peu important.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	District du bassin Loire-Bretagne Bassin versant de la Sèvre Nantaise
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le profil en long du projet est étudié afin d'équilibrer les déblais et les remblais
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le profil en long du projet est étudié afin d'équilibrer les déblais et les remblais
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située en bordure de la RD 160, en grande partie sur des parcelles exploitées en pâturage ou en culture. Le long de la RD 160, il existe une haie basse, qui sera préservée dans le cadre du projet mais également densifiée (plantations nouvelles de haies en complément). La partie en friche, non entretenue, dispose de quelques arbres, dont peu semblent présenter un intérêt en raison d'un manque d'entretien.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles sur laquelle se situe l'emprise de la future voie communale sont utilisées à ce jour comme : - pâturage à 62% - friche non entretenue à 5% - culture à 33%
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère aucun trafic supplémentaire, donc de bruit supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impacte l'exploitation de deux parcelles agricoles. Cependant, en se calant en bordure de la RD 160, le projet n'apporte pas de divisions parcellaires contraignantes en terme d'exploitation et maintien des parcelles d'une surface tout à fait exploitable.

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas au titre du point 6.d dans la mesure où le linéaire de la voie communale créé est inférieur à 3 km.

Le site ne présente pas d'intérêt faunistique et floristique caractéristique. Cependant, il convient de noter que les aménagements prévus ne perturberont pas son fonctionnement écologique. En effet, en étant implanté en bordure de la RD 160, et à une très large majorité sur des parcelles exploitées, le projet n'aura que très peu d'impact sur ce point. De plus, la densification de la haie existante prévue dans le projet pourra favoriser l'intégration paysagère et participer au développement de la faune.

Enfin, ce projet permettra de sécuriser les accès des riverains du village de La Maminière, ce qui compte tenu du trafic existant sur la RD 160, reste l'objectif prioritaire.

